



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## École polytechnique et centre SNU : coûts de financements

Question écrite n° 26465

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge Mme la ministre des armées sur l'école polytechnique. Dans le cadre de l'expérimentation du service national universel, le campus de l'école polytechnique accueille le centre SNU du département de l'Essonne destiné à héberger les jeunes de 16 ans effectuant leur séjour dit de cohésion. Pour les encadrer, il est fait appel aux élèves de l'école. L'école étant sous tutelle de la DGA et financée par une subvention issue du programme budgétaire 144, les élèves percevant une solde au cours de leur scolarité, il lui demande de préciser le coût (par titre 2,3 et 5) pour l'école polytechnique de l'accueil du centre SNU du département de l'Essonne et, en parallèle, les financements correspondants.

### Texte de la réponse

En octobre dernier, le sous-préfet de Palaiseau a sollicité auprès de l'Ecole polytechnique la mise à disposition d'un centre d'accueil pour les jeunes volontaires du Service National Universel (SNU) pour 2020. Les objectifs du SNU, visent à réaffirmer les valeurs de la République, à renforcer la cohésion sociale et nationale, à susciter une culture de l'engagement, sous le prisme des enjeux sociaux et sociétaux. Ces objectifs rencontrent un écho tout particulier dans une école qui forme depuis 225 ans des ingénieurs amenés à exercer des responsabilités au plus haut niveau de l'État. Par ailleurs, l'expérience que les jeunes volontaires vivront durant les deux semaines de la « phase de cohésion » et de « mission d'intérêt général » trouve des points communs dans la « formation humaine et militaire » dispensée aux élèves polytechniciens qui constitue l'une des spécificités, et l'un des points forts de leur cursus. Ce sont donc 300 jeunes âgés de 15 à 16 ans qui pourraient être accueillis sur le campus de l'Ecole polytechnique. Ils résideraient dans le bâtiment destiné à loger, durant l'année universitaire, les étudiants du cycle « bachelor of science » créé récemment par l'Ecole polytechnique. Aucun nouvel investissement n'est donc requis pour le SNU. Concernant les coûts de fonctionnement total relatifs à l'accueil du SNU, ils sont estimés à 275 000 euros. Ils couvrent le loyer des chambres pour les 300 stagiaires et leurs 43 cadres, le coût des repas et ceux du ménage des chambres et de la fourniture du couchage. La fixation de ces coûts s'appuie sur les tarifications de prestations arrêtées par décisions du président du conseil d'administration de l'Ecole polytechnique ou définies dans le cadre de marchés publics. Enfin, les élèves polytechniciens ne seront pas amenés à encadrer les jeunes volontaires du SNU. Ils pourront participer à l'animation d'activités sportives de cohésion ou offrir des explications scientifiques intelligibles pour sensibiliser les jeunes volontaires aux enjeux du développement durable. Cette participation bénévole des élèves ingénieurs ne fera donc pas l'objet de facturations. Depuis ces études, la crise sanitaire liée au COVID 19 a entraîné la suspension des séjours de cohésion du SNU prévus au mois de juin 2020.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26465

**Rubrique** : Défense

**Ministère interrogé** : [Armées](#)

**Ministère attributaire** : [Armées \(Mme la SE auprès de la ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [11 février 2020](#), page 963

**Réponse publiée au JO le** : [9 juin 2020](#), page 4041